



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ CHOCKFAST RED AGGREGATE

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit CHOCKFAST RED AGGREGATE

Numéro du produit Y0015A

Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Aggregate

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers
Bay 150
Shannon Industrial Estate
Co. Clare
Ireland
V14 DF82
353(61)771500
353(61)471285
mail@itwpp.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Carc. 1B - H350

Dangers environnementaux Non Classifié

Éléments d'étiquetage

Pictogramme



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H350 Peut provoquer le cancer.

CHOCKFAST RED AGGREGATE

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Crystalline Silica (Quartz) Numéro CAS: 14808-60-7	60-100%
Classification Carc. 1A - H350	
FIBROUS GLASS Numéro CAS: 65997-17-3	10-30%
Classification Carc. 1B - H350	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Orale	Éviter d'inhaler la poussière. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Inhalation	Déplacer tout de suite la personne atteinte vers une source d'air frais. En présence de difficulté respiratoire, le personnel adéquatement formé pourra aider la personne atteinte en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si les malaises persistent.
Ingestion	Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.
Contact cutané	Ôter les vêtements contaminés et rincer minutieusement la peau avec de l'eau.
Contact oculaire	Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Renseignements généraux La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

CHOCKFAST RED AGGREGATE

Agents extincteurs appropriés Non pertinent.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de combustion dangereux Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Éviter d'inhaler la poussière. Éviter le contact avec les yeux.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage Recueillir la poudre avec un aspirateur à poussière comportant un filtre à particules ou alors, balayer avec précaution et transférer dans des récipients qui conviennent à l'élimination des déchets, puis sceller en toute sécurité. Éviter de produire et de répandre la poussière.

Références à d'autres sections

Référence à d'autres sections Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions pour l'utilisation Éviter d'inhaler la poussière.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions pour le stockage Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

Utilisation (s) finale (s) spécifique (s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Commentaires sur l'ingrédient Aucune limite d'exposition connue pour l' (les) ingrédient (s).

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source qui sont convenables.

CHOCKFAST RED AGGREGATE

Protection des yeux/du visage	Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.
Protection des mains	Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9) , ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.
Autre protection de la peau et du corps	En cas de contact, porter un tablier ou des vêtements de protection.
Mesures d'hygiène	Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau.
Protection des voies respiratoires	En cas de ventilation inadéquate, il faut porter des équipements de protection respiratoires appropriés. S'assurer que tout équipement de protection respiratoire convienne à l'utilisation prescrite et est approuvé par NIOSH. Porter un masque anti poussière approprié. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre à particules, type P3. Filtre à particules, haute efficacité. Les filtres à particules doivent être conformes à tout règlement provincial et/ou directives provinciales applicables à la santé et la sécurité au travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Poudre cristalline.
Couleur	Rouge.
Odeur	Aucune odeur caractéristique.
Point de fusion	1710°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2330°C @
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Autres renseignements	Aucune information n'est requise.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Agents comburants forts.
Stabilité chimique	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.
Risques de réactions dangereuses	Pas disponible.
Conditions à éviter	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
Matières incompatibles	Éviter tout contact avec des agents oxydants.

CHOCKFAST RED AGGREGATE

Produits de décomposition dangereux Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé.

11. Données toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

12. Données écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement.

Toxicité Pas considéré toxique pour le poisson.

Persistance et dégradation

Persistance et dégradation Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

Mobilité Pas considéré comme étant mobile.

Autres effets nocifs

Autres effets néfastes Pas disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Renseignements généraux La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.

Méthodes d'élimination Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas soumis aux règlements internationaux sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, TMD).

Numéro ONU

Numéro ONU (International) Aucune information n'est requise.

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (International) Aucune information n'est requise.

Classe (s) de danger relatives au transport

Étiquettes de transport

Aucun panneau d'avertissement n'est requis pour le transport.

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (International) Aucune information n'est requise.

Dangers environnementaux

CHOCKFAST RED AGGREGATE

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information n'est requise.

Transport en vrac Aucune information n'est requise.
conformément à l'annexe II de
la Convention MARPOL 73/78
et au Recueil IBC

15. Informations sur la réglementation**16. Autres informations****Date de la révision** 2018-04-06**Révision** 10**Date d'entrée en vigueur** 2016-05-03**Mentions de danger intégrales** H350 Peut provoquer le cancer.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétend ément fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.